



Litiges AGS Déménagement

Par **Kfeole**, le **01/05/2018 à 13:20**

Bonjour
En date du 2 octobre 2017 j'ai établi un contrat de déménagement avec AGS Lorraine pour le transport de mes effets personnels et de mon véhicule à destination de Douala au Cameroun. Ce contrat est matérialisé par les devis détaillés et acceptés N° 029FRCM017661 et 029FRCM018778.
Le devis arrêté à un montant HT de 8681,74 euros inclus toutes les charges liées à l'embarquement, au transport maritime, au débarquement à Douala, au dédouanement à Douala et à la livraison aux entrepôts AGS de Douala.
Dans ce devis nous avons la rubrique suivante : DEBOURS : dédouanement, débarquement, livraison, d'un montant de 2750 euros.
Dans le paragraphe opération de douane " du contrat, il est bien mentionné à la charge d'AGS :
nous nous chargeons de toutes les opérations de douane à la sortie de France et à l'entrée au Cameroun. Pour ce faire, nous vous demandons de nous fournir impérativement les documents précisés dans l'annexe jointe avant le début de votre déménagement."
Documents qui ont été mis à leur disposition à temps.
Il est dit que les frais aléatoires relatifs à la visite de douane, et certaines taxes locales opportunes me reviendraient, ce que je n'ai jamais contesté.
Ce que je ne comprends pas c'est que, AGS Douala me demande de dédouaner de nouveau mes effets personnels et mon véhicule alors que ce devis comprend les taxes et droit de douane en sa rubrique DEBOURS. Car ce sont des dépenses tout à fait prévisibles qui ont été prise en compte dans ledit devis. Après moult échanges vifs et exaspérant, j'ai fini par payer une seconde fois les taxes de douane (1 300 000 XAF soit environ 2000 euros). Le container contenant mes effets personnels et mon véhicule n'est toujours pas sorti du port à ce jour.
Dans le cadre de ce type de déménagement avec changement de résidence définitif au Cameroun, la loi prévoit le passage en franchise des effets personnels et le bénéficie d'un abattement de 40% sur les véhicule.
Malheureusement AGS Douala n'a pas traité mon dossier avec diligence.
Deux mois plus tard, AGS Douala me présente une facture de 3 127 288 XAF soit environ 4 811 euros de frais supplémentaires incluant les pénalités de stationnement, de surestaries et de frais divers qui leur incombent car si ce dossier avait été traité avec sérieux et célérité, ce container n'aurait

pas mis plus de 2 semaines au port.
Un mail d'AGS Douala en date du 18 avril 2018 mentionne que mon container pourrait être transféré vers le port sec pour une éventuelle vente aux enchères publiques du contenu.
Monsieur Thierry CLERGUES responsable d'AGS Lorraine me fait comprendre par téléphone que le montant des débours sont destinées aux formalités de douane pas au dédouanement. Or Madame BARATELLI d'AGS Lorraine qui m'a démarchée était formelle mail à l'appui que le dédouanement est inclus dans la facture réglée à AGS Lorraine et qu'AGS Douala le sait très bien.
Merci de bien vouloir m'indiquer la procédure qui pourrait s'appliquer dans ce cas de figure étant entendu que je suis jeune retraité, je souffre d'hypertension et de diabète, que toute ma carrière et ma vie se trouvent dans ce container. Mes effets personnels, mes décorations et médailles, mes états de service, depuis le mois de février je loue un appartement meublé et une voiture.
Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.
Merci par avance pour vos conseils.